Image not found or type unknown

# Délais de prescription sur les réclamations

Par **cassiopee13**, le **06/03/2013** à **11:16**

Bonjour,
Je suis en litige avec ma banque sur des frais preleves en 2013.
J ai ete tres malde et maintenant en etat de me defendre je me suis aperçue qu'en 06/2010 la banque n avait pas respecté la loi du 05/03/2007 article 70 concernant le plafonnement des frais sur les rejets de prélévement.
Est ce que je peux encore porter réclamation ?
Y a t il un delai de prescription ?
Je vous remercie par avance de votre réponse
Bien Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés